

Termes et conditions : 'lcpxlgt 2024

Article 1 – Définitions

Dans ces conditions applicables:

1. **Délai de grâce** : La période pendant laquelle le consommateur peut exercer son droit de rétractation;
2. **consommateur** : la personne physique qui agit à des fins liées à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale;
3. **Jour** : jour de calendrier;
4. **Support durable** : tout dispositif - comprenant également e-mail - que le consommateur ou l'entreprise qui permet à l'information pour lui personnellement, de stocker d'une manière qui de consultation ou d'utiliser pour une période adaptée à l'objectif futur pour lequel il a été conçu, et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées;
5. **Droit de rétractation** : la capacité du consommateur à voir dans le délai d'attente du contrat;
6. **Entrepreneur** : la personne physique ou morale qui produits et / ou des services à distance à l'offre à la consommation;
7. **Contrat à distance** : un accord à conclure dans le cadre d'un système organisé de vente à distance de produits, le contenu et / ou des services numériques, jusqu'à et y compris la conclusion du contrat fait exclusivement ou utiliser entre le professionnel et le consommateur est un ou plusieurs moyens de communication à distance;
8. **Technologie de communication à distance** : des moyens qui peuvent être utilisés pour conclure un contrat, sans que le consommateur et l'entrepreneur doivent être ensemble dans la même pièce.

Article 2 - Identité de l'entrepreneur

Kaya-Sita Nederland B.V.

Ht gi cv'5; 3, 1115'GL' DKG0 GP , Pays-Bas (Aucune adresse de visite)

Numéro de téléphone: +31 (0)20 699 26 81 (Lundi au Vendredi de 8.30-17.00)

E-mail: info@kaya-sita.nl

Registre du commerce: 33.24.11.99

Numéro de TVA: NL0038.99.688.B.02

Article 3 - Applicabilité

1. Ces conditions générales sont applicables à toutes les offres de l'entrepreneur et tout accord conclu à distance entre les entreprises et les consommateurs.
2. Avant la conclusion du contrat, le texte de ces conditions générales à la disposition du consommateur. Si cela est raisonnablement possible, le commerçant avant la conclusion du contrat, indiquer comment voir les conditions générales de l'entrepreneur et qu'ils soient envoyés gratuitement dans les meilleurs délais, à la demande du consommateur.
3. Si le contrat est conclu par voie électronique loin, nonobstant le paragraphe précédent et avant la conclusion du contrat, le texte des présentes conditions générales sont faites par voie électronique à la disposition du consommateur de telle sorte que le

consommateur un moyen simple peut être stocké sur un support durable. Si cela est raisonnablement possible, avant la conclusion du contrat, a indiqué que les conditions générales peuvent être inspectés par voie électronique et que, à la demande du consommateur par voie électronique ou autrement seront envoyés gratuitement.

4. Dans le cas où, outre ces conditions générales aussi des conditions spécifiques de produits ou de services appliquent, le deuxième et le troisième alinéa est applicable et le consommateur en cas de dispositions contradictoires toujours compter sur la disposition applicable qui est le plus favorable pour lui.

Article 4 - L'offre

1. Si une offre a une durée limitée ou soumise à conditions, ce sera explicitement indiqué dans l'offre.
2. L'offre contient une description complète et précise des produits offerts, le contenu et / ou des services numériques. La description est suffisamment détaillée pour permettre une évaluation correcte de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise ces images sont une représentation véridique des produits, services et / ou de contenu numérique. des erreurs ou des erreurs manifestes dans l'offre contraignante pour l'entrepreneur.
3. Chaque offre contient des informations telles que est clair pour le consommateur quels sont les droits et obligations sont impliqués dans l'acceptation de l'offre.

Article 5 - Le contrat

1. L'accord est soumis aux dispositions du paragraphe 4, conclus au moment du consommateur accepte l'offre et répondre aux conditions correspondantes.
2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, le commerçant immédiatement accuser réception électronique de l'acceptation de l'offre. Jusqu'à la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par l'opérateur, le consommateur peut résilier le contrat.
3. Si l'accord est créé électroniquement, l'opérateur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger le transfert électronique de données et il assurera un environnement Web sécurisé. Si le consommateur peut payer par voie électronique, le commerçant prendra les mesures de sécurité appropriées.
4. L'entrepreneur peut dans la loi - informer la capacité du consommateur à faire face à ses obligations de paiement, et de tous ces faits et les facteurs qui sont importants pour une conclusion solide du contrat à distance. Si l'exploitant en vertu de cette enquête était justifiée de ne pas conclure l'accord, il est en droit de refuser une commande ou demander ou de fixer des conditions spéciales pour la mise en œuvre.
5. L'entrepreneur se penchera sur la livraison du produit, du service ou du contenu numérique au consommateur les informations suivantes par écrit ou d'une manière telle qu'il peut être stocké par le consommateur d'une manière accessible sur un support durable, envoyer:
 - l'adresse de l'établissement de l'entreprise où les consommateurs peuvent déposer des plaintes;
 - les conditions dans lesquelles et les manières dont le droit de rétractation des consommateurs peut être exercé, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation;
 - informations sur les garanties et service après-vente;

- le prix toutes taxes comprises du produit, un service ou un contenu numérique; le cas échéant, les frais de livraison; et la méthode de paiement, de livraison ou de l'exécution du contrat;
- Si le consommateur dispose d'un droit de rétractation et le modèle de formulaire de rétractation.

Article 6 - Droit de rétractation

Pour les produits:

1. Le consommateur peut résilier un accord concernant l'achat d'un produit au cours d'une période de réflexion de 14 jours sans donner de raison. L'opérateur peut demander au consommateur sur la raison du retrait, mais ne commettez pas à affirmer sa raison (s).
2. Au paragraphe 1 période commence le jour après que le consommateur, ou un pré-désigné par le tiers des consommateurs autres que le transporteur a reçu le produit, ou:
 - si le consommateur a commandé plusieurs produits dans le même ordre: le jour où le consommateur ou un tiers désigné par lui, a reçu le produit final. L'opérateur peut, à condition qu'il en ait informé le consommateur ici avant le processus de commande d'une manière claire, refusant une commande de produits multiples avec le temps de livraison.
 - si la fourniture d'un produit composé de plusieurs lots ou pièces, le jour où le consommateur ou un tiers désigné par l'envoi final ou le dernier élément a été reçue;
 - le contrat est pour la livraison régulière de biens pendant une certaine période, le jour où le consommateur ou un tiers désigné par lui, a reçu le premier produit.

Article 7 - Obligations du consommateur au cours de la réflexion

1. Au cours de cette période, le consommateur va traiter le produit et l'emballage. Il n'extrait le produit ou utiliser pour la mesure où cela est nécessaire afin de déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement du produit. La prémisse ici est que le consommateur ne doit manipuler et inspecter le produit comme il serait autorisé à le faire dans un magasin.
2. Le consommateur ne peut être tenu responsable pour la valeur diminuée du produit qui est le résultat d'une façon de traiter avec le produit au-delà autorisée au paragraphe 1.
3. Le consommateur est pas responsable de la dépréciation du produit que l'entrepreneur lui de ne pas ou à la conclusion de l'accord a fourni toutes les informations requises par la loi sur le droit de rétractation.

Article 8 - Exercice du droit de rétractation par le consommateur et les coûts

1. Si le consommateur exerce son droit de rétractation, il doit, dans le délai de réflexion en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ou de toute autre manière non équivoque à l'entrepreneur.
2. Dès que possible, mais dans les 14 jours à compter du jour suivant la notification visée au paragraphe 1, le consommateur doit retourner le produit, qu'il remet à (un représentant) l'entrepreneur. Cela ne veut pas avoir offert si le commerçant pour

recueillir le produit lui-même. Le consommateur est de retour période de transmission observée dans tous les cas comme pour retourner le produit avant que la période d'attente a expiré.

3. Le consommateur renvoie le produit avec tous les accessoires, si cela est raisonnablement possible en état et emballage d'origine, et en conformité avec les instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.
4. Le risque et le fardeau de la preuve pour l'exercice correct et rapide du droit de rétractation sur le consommateur.
5. Le consommateur doit supporter le coût direct de retourner le produit. Si le commerçant n'a pas informé le consommateur doit les supporter ou si l'opérateur indique à supporter les coûts eux-mêmes, les consommateurs ne supportent pas les coûts d'expédition de retour.
6. Si le consommateur exerce son droit de rétractation, annulé tous les accords supplémentaires de la loi.

Article 9 - les obligations de l'opérateur en cas de retrait

1. Si la notification d'entrepreneur de rétractation par le consommateur permet électroniquement, il envoie un accusé de réception immédiatement après la réception de cette notification.
2. Le professionnel rembourse tous les paiements du consommateur, y compris les coûts de livraison supportés par l'opérateur seront facturés pour le produit retourné, immédiatement après, mais dans les 14 jours le jour où le consommateur lui notifie le retrait. À moins que le vendeur propose de recueillir le produit lui-même, il peut attendre de revenir jusqu'à ce qu'il ait reçu le produit ou le consommateur démontre qu'il est revenu le produit, si elle est antérieure.
3. L'entrepreneur utilise le même moyen de paiement utilisé par le client pour le remboursement sauf si le consommateur accepte une méthode différente. Le remboursement est gratuit pour les consommateurs.
4. Si le consommateur a opté pour une méthode plus coûteuse de livraison que la livraison standard le moins cher, le commerçant n'a pas à rembourser les frais supplémentaires de la méthode plus coûteuse.

Article 10 - Exclusion du droit de rétractation

L'entrepreneur peut exclure les produits et services suivants du droit de rétractation, mais seulement si l'entrepreneur clairement dans l'offre, au moins à temps pour la conclusion de l'accord, a déclaré:

1. Les biens et services dont le prix dépend des fluctuations du marché financier échappant au contrôle de l'opérateur, ce qui peut se produire dans le délai de rétractation
2. Les contrats conclus lors d'une vente aux enchères publiques. Dans le cadre d'une vente aux enchères publiques signifie une méthode de vente où les biens, le contenu et / ou des services numériques offerts par le commerçant au consommateur qui assiste ou est la possibilité d'être personnellement présent à la vente aux enchères, menée par un commissaire-priseur et où le adjudicataire est tenu d'acheter les produits, le contenu et / ou des services numériques;
3. Selon les spécifications pour les produits fabriqués par le consommateur, pas préfabriqué et fabriqué sur la base d'un choix individuel ou d'une décision par le

- consommateur ou qui sont clairement destinés à une personne en particulier;
4. Les produits qui sont inséparablement mélangés après la livraison par leur nature avec d'autres produits.

Article 11 - Le prix

1. Au cours de la période mentionnée au prix d'offre des produits et / ou services ne sont pas augmenté, sauf pour les changements de prix en raison des variations des taux de TVA.
2. Nonobstant le paragraphe précédent, les produits ou services dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et où l'entrepreneur n'a aucun contrôle, à des prix variables. Ces fluctuations et le fait que tout des objectifs de prix, sont à l'offre.
3. Les hausses de prix dans les 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de la législation ou de la réglementation.
4. Les hausses de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si le commerçant a accepté et:
 - ils sont le résultat de la législation ou de la réglementation; ou
 - le consommateur est autorisé à résilier le contrat avec effet à la date de l'augmentation prend effet.
5. Les prix excluent la TVA mentionnée dans la fourniture de produits ou services.

Article 12 - Accord de conformité et de garantie prolongée

1. Les garanties de l'opérateur que les produits et / ou services sont conformes aux spécifications contractuelles énoncées dans l'offre, les exigences raisonnables de fiabilité et / ou la facilité d'utilisation et à la date de la conclusion de l'accord et les dispositions légales existantes / ou les règlements gouvernementaux. En cas d'accord, l'entrepreneur également veiller à ce que le produit est adapté pour un usage autre que normal.
2. Par le commerçant, son fournisseur, le fabricant ou l'importateur à condition garantie supplémentaire limitée jamais les droits légaux et prétend que les consommateurs peuvent faire en vertu du contrat contre le commerçant valide lorsque le professionnel a manqué à sa part de l'accord.
3. Parmi garantie supplémentaire, toute entreprise par le commerçant, son fournisseur, importateur ou producteur attestant que certains droits ou réclamations aux subventions à la consommation au-delà duquel il est requis par la loi dans le cas où il a échoué à remplir sa part de l'accord .

Article 13 - Livraison et exécution

1. Le commerçant prendra le plus grand soin lors de la réception et la mise en œuvre des commandes de produits et de l'évaluation des demandes pour la fourniture de services.
2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a fait connaître à l'opérateur.
3. Sous réserve de ce qui est énoncé à l'article 4 de ces termes et conditions, la société a accepté des ordres rapidement, mais au plus tard 30 jours, à moins qu'une période de livraison différente a été convenu. Si la livraison est retardée ou si une commande n'est pas ou seulement partiellement réalisée, le consommateur ne reçoit pas plus de 30 jours après la commande. Le consommateur dans ce cas le droit de résilier le contrat sans pénalité et avoir droit à une indemnisation.
4. Après dissolution, conformément à l'alinéa précédent, l'opérateur le montant payé par

le consommateur de rembourser immédiatement.

5. Le risque de dommages et / ou perte de produits repose sur l'opérateur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou un pré-désigné et l'entrepreneur a annoncé représentant, sauf convention contraire expresse.

Article 14 - Paiement

1. Dans la mesure où pas disposé autrement dans l'accord ou des conditions supplémentaires, les sommes dues par le consommateur à payer dans les 14 jours après le début de la période de refroidissement, ou en l'absence d'une période de refroidissement dans les 14 jours après la conclusion de l'accord. Dans le cas d'un accord pour fournir un service, cette période commence le jour après que le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.
2. Lors de la vente des produits aux consommateurs, le consommateur devrait en termes généraux ne sont jamais obligés de faire avancer le paiement de plus de 50%. Si le paiement est accepté, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit quant à la mise en œuvre de l'ordre ou service(s) avant le paiement de l'avance a été faite.
3. Le consommateur est tenu de signaler immédiatement à l'opérateur toute inexactitude dans les données fournies ou de paiements spécifiés.
4. Si le consommateur est incapable de respecter son paiement(s) ci-dessus, est que, après avoir été livré par l'entreprise sur le retard de paiement et le commerçant, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se conformer à ses obligations de paiement, après non-paiement dans ce délai de 14 jours, Des frais de rappel de € 13,50 seront facturés. Pour les achats inférieurs à € 20, € 7,50 des frais de rappel seront facturés. Aussi le montant restant de l'intérêt légal et l'opérateur est en droit de facturer les frais de recouvrement extrajudiciaires encourus par lui chargé. Ces frais de recouvrement dépassent 15% des encours à € 2.500,00; 10% sur la prochaine € 2.500,00 et 5% sur le prochain € 5.000,00 avec un minimum de € 40,00. L'entrepreneur peut bénéficier aux consommateurs différent de ces montants et pourcentages.

Article 15 - Plaintes

1. L'entrepreneur a une plainte très médiatisée et traite les plaintes dans le cadre de cette procédure.
2. Les plaintes concernant la mise en œuvre de l'accord devrait avoir lieu rapidement après que le consommateur a trouvé des défauts sont définis clairement et complètement soumis à l'opérateur.
3. Lorsque les plaintes des entrepreneurs dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si une plainte est un temps de traitement plus long prévisible, il est répondu par l'opérateur dans le délai de 14 jours, ce qui confirme la réception et indiquant le moment où le consommateur peut attendre une réponse plus détaillée.
4. Le consommateur le commerçant au moins quatre semaines devrait laisser le temps de régler la plainte d'un commun accord. Après cette période, un différend qui fait l'objet d'un litige.

Article 16 - Litiges

1. Sur les accords entre l'entrepreneur et le consommateur de ces termes se référer uniquement au droit néerlandais.

Article 17 - complémentaires ou différents

Supplémentaires ou dérogations de ces termes et conditions, ne peut pas se faire au détriment des consommateurs et devrait être consigné par écrit ou d'une manière telle qu'ils peuvent être stockés par le consommateur d'une manière accessible sur un support durable.